

2168

20.12.81

3003 Bern, le 15 décembre 1981

Au Conseil fédéral

21 décembre 1981

54e session de la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), Paris 26 novembre 1981, rapport

Département des transports, des communications et de l'énergie. Proposition du 15 décembre 1981 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

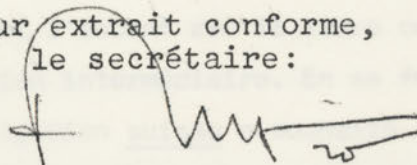
d é c i d e :

Il est pris acte du rapport présenté.

Extrait du procès-verbal:

- EVED 14 pour exécution
- EJPD 5 " "
- EDA 6 pour connaissance
- EDI 3 " "
- EFD 7 " "
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,
le secrétaire:






084.1 it

3003 Berne, le 15 décembre 1981

Distribué

Au Conseil fédéral

54e session de la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT)

1. Le Conseil des Ministres de la CEMT a siégé le 26 novembre 1981 à Paris, sous la présidence de M. Cooney, Ministre des transports de l'Irlande et vice-Président de la CEMT.
2. Pour la Suisse, le soussigné, empêché de prendre part à la séance, était représenté par son suppléant pour la CEMT, P.R. Jordanis, accompagné de G. Chappuis, adjoint scientifique à l'OFT. Le Département de justice et police était représenté par F. Steinauer, suppléant du chef de la Division de la circulation routière.
3. Le débat sur l'orientation des politiques ferroviaires a mis en lumière les convergences dans l'objectif (recours accru au rail, notamment pour des motifs énergétiques) et les divergences dans les politiques pour y parvenir. Le chemin de fer est considéré comme un élément d'une politique globale des transports, assortie de mesures pour assainir les conditions de concurrence entre le rail et à la route, surtout par le nouveau gouvernement de la France et par l'Autriche, tandis que la Norvège, l'Irlande et le Royaume-Uni mettent l'accent sur la libre concurrence, les autres pays prenant une position intermédiaire. En se félicitant de la mise en service du TGV, la délégation suisse a souhaité, en trafic-voyageurs, la renaissance d'une conception et d'une offre harmonisées des liaisons intervilles européennes à horaire cadencé comportant les 2 classes (éliminer notamment la confusion actuelle en matière de tarifs et de suppléments); en trafic-marchandises, elle a invité à davantage de cohérence entre le rythme de la libéralisation des transports routiers et celui de l'harmonisation rail-route sur le plan international (contrôle

plus strict des heures de conduite des chauffeurs de camions et couverture des coûts d'infrastructure routière). Le Commissaire des Communautés européennes ayant cité la Suisse en tête des pays ayant "introduit isolément une taxe sur les poids lourds", notre délégation a précisé que, dans notre pays, il s'agit d'un projet qui doit encore être approuvé par le Parlement et le peuple. Le Comité des suppléants a été chargé de préparer, sur la base du débat, un projet de résolution pour la prochaine séance du Conseil des Ministres.

4. Au titre du programme de travail pour les années à venir, le Conseil a accepté une proposition de l'Espagne d'étudier la sécurité des transports scolaires par autobus, en raison des récents accidents graves survenus dans divers pays. Un débat de politique générale des transports sera préparé pour la session prévue au Portugal en 1983. Le Ministre français a demandé, qu'en règle générale, les débats se terminent par l'adoption de conclusions ou de résolutions.


5. La discussion sur une éventuelle augmentation du contingent multilatéral pour les transports internationaux de marchandises par route n'a abouti de nouveau à aucune décision. Le Conseil des Communautés européennes devant se prononcer en décembre sur le contingent communautaire, il appartiendra au Comité des suppléants de revoir la situation pour la CEMT en janvier prochain.

6. En matière de circulation et de signalisation routières, le Conseil a constaté que les facilités de stationnement préconisées par la CEMT pour les personnes handicapées sont entrées en vigueur dans tous les Etats membres. D'autres part, il a recommandé l'utilisation d'un signal nouveau interdisant l'accès des véhicules transportant certaines marchandises dangereuses.

7. Il s'est félicité de la nette diminution dans les dix dernières années du nombre d'accidents mortels malgré l'augmentation globale de la circulation routière.

8. Le Bureau a été élu pour 1982 : Président, l'Irlande; vice-présidents, le Portugal et la Norvège (nouveau).
9. Sur invitation du Ministre d'Etat Fiterman, les participants à la session ont été invités, le jour précédent, à un voyage en TGV, au cours duquel des exposés substantiels ont été présentés par les dirigeants de la SNCF.
10. Nous vous proposons de prendre connaissance du présent rapport.

DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS,
DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE


Schlumpf

Extrait du procès-verbal à :

- | | | | |
|-----------|-------------------|----|-------------------|
| - EVED | - Dr. O. Arregger | 14 | pour exécution |
| - EJPD | | 5 | " " |
| - EDA | | 6 | pour connaissance |
| - EDI | - F. Vuffray | 3 | " " |
| - EFD | | 7 | " Paraguay; |
| - EVD | | 5 | " " |
| - EFK | - O. Pash | 2 | " " |
| - Fin Del | | 2 | " " |

3. Der Delegationschef oder sein Stellvertreter wird bevollmächtigt, ein allenfalls zustandekommendes Abkommen zu paraphieren oder unter Ratifikationsvorbehalt zu unterzeichnen, vorausgesetzt, dass die Grundzüge der schweizerischen Luftverkehrspolitik, wie sie in Ähnlichen von der Schweiz abgeschlossenen Abkommen enthalten sind, gewahrt bleiben.
4. Die Bundeskanzlei wird beauftragt, eine auf den Namen des Delegationschefs lautende Verhandlungs- und Paraphierungsvollmacht sowie eine Verhandlungs- und Unterzeichnungsvollmacht auszustellen.
5. Wird das Abkommen erst in einem späteren Zeitpunkt unterzeichnet, stellt die Bundeskanzlei auf Anordnung des Departementes für auswärtige Angelegenheiten gegebenenfalls eine neue Unterzeichnungsvollmacht aus.
6. Das Taggeld der beiden Vertreter des Bundesamtes für Zivilluftfahrt wird in Einvernehmen mit dem Personalamt festgesetzt.